



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réserve
au
Moniteur
belge


20097408

 Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

17 AOÛT 2020

 Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0478 086 571

Nom

(en entier) : IDTECH

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Saucin 62 - 5032 Isnes

Objet de l'acte : Nomination - Démission - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 3/08/2020 :

L'actionnaire, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission des administrateurs (et de facto d'administrateur-délégué le cas échéant)

L'actionnaire unique prend acte de la démission, en qualité d'administrateur (et de facto la démission de leur mandant de délégué à la gestion journalière le cas échéant) de la Société, et ce avec effet à dater du 3 août 2020, des personnes suivantes :

- ☐ APUS SRL (BE-0478.161.104, RPM Brabant Wallon), ayant son siège social à 1300 Wavre, Rue des Genêts 8, représentée par son représentant permanent Monsieur Pascual Garcia Montero ;
- ☐ WYN SRL (BE- 0546.905.301, RPM Liège, division Namur), ayant son siège social à 5002 Namur, Chaussée de Waterloo 485, représentée par son représentant permanent Monsieur Jean Hannaby ;
- ☐ Monsieur Bertrand De Lombaert, domicilié à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Lijsterslaan 17 ;
- ☐ Monsieur Gérard Donneaux, domicilié à 5380 Fernelmont (Hingeon), rue Lefèvre 4 ;
- ☐ Monsieur Philippe Jaupain, domicilié à 7380 Quiévrain, rue Grande 42.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire aux personnes précitées en leur qualité d'administrateurs, et se porte-fort que le conseil d'administration octroiera la même décharge aux administrateurs délégués, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à ce que la décharge à donner pour l'exercice de leur mandat au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission, soit accordée aux administrateurs ayant démissionné à la Date de Closing pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la Date de Closing, conformément aux dispositions de l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Il se porte-fort que le conseil d'administration fera de même à l'égard des administrateurs délégués.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société :

- DIAGONAL INVEST SRL, dont le siège social est situé à 1300 Wavre, Tienne des Français 13, immatriculée auprès de la banque carrefour des Entreprises sous le numéro 0748.966.593 (RPM Brabant Wallon), représentée par son Monsieur Christophe Boulanger, administrateur, domicilié à 1300 Wavre, Tienne des Français 13.

Pour autant que de besoin, la Société reconnaît avoir été informée de la désignation de Monsieur Christophe Boulanger, en qualité de représentant permanent de la société DIAGONAL INVEST SRL, pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

-NAMUR DEVELOPPEMENT COMPETITIVITE SA, en abrégé NDC, ayant son siège social à 5000 Namur, Avenue des Champs Elysées 160, immatriculée auprès de la banque carrefour des Entreprises sous le numéro 0809.583.675 (RPM Liège, division Namur), représentée par son représentant permanent Monsieur Pierre-Yves Lievens, domicilié à 5380 Fernelmont, Rue Massart 20.

Pour autant que de besoin, la Société reconnaît avoir été informée de la désignation de Monsieur Pierre-Yves Lievens, domicilié à 5380 Fernelmont, Rue Massart 20, en qualité de représentant permanent de la société NAMUR DEVELOPPEMENT COMPETITIVITE SA, en abrégé NDC, pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

-YM Business Consulting SRL, en abrégé YMBC, dont le siège social est situé à 1360 Perwez, Rue de la Cayenne 48, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0551.901.195 (Brabant Wallon), représentée par Monsieur Yannick Martin, administrateur, domicilié à 1360 Perwez, Rue de la Cayenne 48.

Pour autant que de besoin, la Société reconnaît avoir été informée de la désignation de Monsieur Yannick Martin, domicilié à 1360 Perwez, Rue de la Cayenne 48, en qualité de représentant permanent de la société YM Business Consulting SRL, pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

Le mandat des personnes précitées prendra effet à dater du 3 août 2020 pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026.

L'actionnaire unique confirme que les mandats d'administrateurs seront rémunérés.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est représentée dans tous les actes :

- Soit par deux administrateurs agissant conjointement, lesquels ne doivent pas justifier d'une délibération préalable du conseil d'administration envers les tiers (y compris les conservateurs des hypothèques) ;
- Soit, dans les limites de la gestion journalière, par chaque délégué à cette gestion, agissant seul.

4. Pouvoirs

L'actionnaire donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Extrait du procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 3 août 2020:

1. Prise de connaissance de la démission de l'administrateur délégué

Le conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, que le mandat d'administrateur-délégué de la société à responsabilité limitée WYN, dont le siège social est situé à 5002 Namur, Chaussée de Waterloo 485, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0546.905.301 (RPM Liège, division Namur) représentée par son représentant permanent Monsieur Jean Hannaby, a pris fin en date du 3 août 2020 suite à sa démission en qualité d'administrateur.

2. Confirmation de la cessation du mandat de délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, que les mandats de délégué à la gestion journalière de Monsieur Philippe Jaupain et de APUS SRL (BE-0478.161.104, RPM Brabant Wallon), ayant son siège social à 1300 Wavre, Rue des Genêts 8, représentée par son représentant permanent Monsieur Pascual Garcia Montero, ont pris fin en date du 3 août 2020 suite à leur démission en qualité d'administrateur.

Le conseil d'administration confirme également que le mandat de délégué à la gestion journalière de la société à responsabilité limitée YM Business Consulting, en abrégé YMBC, représentée par son représentant permanent Monsieur Yannick Martin, dont le siège social est situé à 1360 Perwez, Rue de la Cayenne 48, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0551.901.195 (RPM Brabant Wallon) a bien pris fin en date du 23 octobre 2019, et suite à sa démission en qualité d'administrateur (conformément aux statuts de la Société).

3. Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué DIAGONAL INVEST SRL, dont le siège social est situé à 1300 Wavre, Tienne des Français 13, immatriculée à la Banque Carrefour des

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Entreprises sous le numéro 0748.966.593 (RPM Brabant Wallon), représentée par son représentant permanent, Monsieur Christophe Boulanger, domicilié à 1300 Wavre, Tienne des Français 13.

4. Pouvoirs

L'assemblée donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin
Mandataire